



Verband Schweizerischer Schützenveteranen
Association suisse des tireurs vétérans
www.vssv-astv.ch

Règlement du Championnat suisse individuel des vétérans (CSIV-FN) concernant la finale JU-VE

1. But

Promouvoir la coopération entre les juniors et les vétérans dans une compétition passionnante.

2. Dispositions particulières

- 2.1 Il ne sera pas demandé de finance pour la finale et la grande finale.
- 2.2 Seule la munition remise par l'organisateur peut être tirée, à l'exception de celle pour les pistolets à percussion annulaire (PPA) ou centrale (PPC), les revolvers et les carabines 50m.

3. Déroulement

La finale JU+VE se déroule le dernier samedi du mois d'octobre dans un lieu central.
L'attribution de l'organisation est de la compétence de l'ASTV.

4. Admission

- 4.1 Peuvent participer au niveau suisse les meilleurs tireurs du tour à domicile CSIV, les meilleurs juniors de la qualification FST et les meilleurs tireurs du tour à domicile de l'ASVTS. Le nombre de tireurs admis est indiqué dans les dispositions d'exécution.
- 4.2 Seules les catégories d'armes de sport ayant réuni un nombre suffisant de tireurs sur le plan national lors du tour à domicile seront admises à participer, soit :

F300m	100 participants
F50m	50 participants
P25m	50 participants

Les inscriptions complémentaires ou de remplacement ne sont pas possibles.

- 4.3 Chaque tireur ne peut participer que dans une seule catégorie. L'attribution de la catégorie correspond à celle tirée lors du tour à domicile.

5. Dispositions finales

Tous les règlements plus anciens sont abrogés et sont donc invalides. Le présent règlement a été approuvé par la Conférence des Présidents (CP) du 12 novembre 2020 (par voie de circulation) et entre en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Oberuzwil / Wettswil en mai 2020

Le Président de la CT ASTV : *Florian Zogg*

L'Actuaire de la CT ASTV : *Martin Landis*